Procedure file

Informations de base

RSP - Résolutions d'actualité	2020/2791(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la stratégie de l?UE pour l?union de la sécurité Sujet 7 Espace de liberté, de sécurité et de justice		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	S&D LÓPEZ AGUILAR Juan Fernando Rapporteur(e) fictif/fictive epp ZARZALEJOS Javier renew europe. TUDORACHE Dragoş BRICMONT Saskia ECR KANKO Assita	01/10/2020

Evénements clés

16/12/2020	Débat en plénière		
17/12/2020	Résultat du vote au parlement		
17/12/2020	Décision du Parlement	T9-0378/2020	Résumé
17/12/2020	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2020/2791(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2

Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	LIBE/9/04104

Portail de documentation

Amendements déposés en commission		PE660.387	30/11/2020	EP	
Proposition de résolution		B9-0421/2020	15/12/2020	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0378/2020	17/12/2020	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2021)190	18/06/2021	EC	

Résolution sur la stratégie de l?UE pour l?union de la sécurité

Le Parlement européen a adopté par 543 voix pour, 64 contre et 82 abstentions, une résolution déposée par la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures sur la stratégie de lUE pour lunion de la sécurité.

Le Parlement sest félicité de la publication de la nouvelle stratégie de lUE pour lunion de la sécurité et a insisté sur la nécessité dun suivi du cadre règlementaire existant sous la forme dinitiatives législatives et non législatives lorsque des lacunes ont été constatées. Toute nouvelle proposition législative devrait faire lobjet dune analyse dimpact, notamment en ce qui concerne lincidence sur les droits fondamentaux et les risques de discrimination.

Lutte contre le terrorisme

Tout en demandant à la Commission de garantir la mise en uvre entière et rapide de la directive (UE) 2017/541 relative à la lutte contre le terrorisme dans tous les États membres, les députés ont salué le nouveau programme de lutte antiterroriste de lUnion présenté par la Commission le 9 décembre 2020 et les nouvelles initiatives qui y sont exposées.

Le Parlement a insisté sur limportance :

- de mettre en uvre une approche globale pour prévenir et lutter contre la radicalisation, laquelle devrait combiner des politiques en matière de sécurité et déducation ainsi que des politiques sociales, culturelles et antidiscriminatoires, et inclure toutes les parties prenantes concernées;

- didentifier rapidement et de supprimer complètement les contenus à caractère terroriste en ligne sur la base de dispositions juridiques claires, y compris un examen humain et des garanties appropriées afin de garantir le respect total des droits fondamentaux et des normes constitutionnelles; les députés ont réclamé à cet égard en engagement plus fort des entreprises ainsi que létablissement de mécanismes transparents pour permettre le signalement de ces contenus par les citoyens.

Criminalité organisée

Le Parlement a notamment recommandé :

- de renforcer la coopération et de léchange dinformations en matière de lutte contre la criminalité organisée et dadopter de nouvelles mesures de gel et de confiscation des avoirs, y compris les avoirs non liés à une condamnation;

- daméliorer la coopération entre les autorités administratives, judiciaires et répressives au sein de lUnion, en particulier les cellules de renseignement financier des États membres en matière de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ; la directive antiblanchiment devrait être évaluée et si nécessaire, révisée;

- de présenter une proposition législative visant à interdire ou à réglementer les programmes doctroi de citoyenneté et de résidence contre investissement, lesquels favorisent souvent la corruption.

Abus sexuels contre des enfants

Le Parlement a demandé de redoubler defforts au niveau national et de lUnion pour sattaquer au phénomène en constante évolution des abus sexuels commis contre des enfants en ligne et hors ligne, notamment pour prévenir, détecter et signaler les abus sexuels commis contre des enfants, retirer les contenus pédopornographiques en ligne, et pour améliorer les enquêtes et les poursuites des infractions associées. Ces mesures devraient être complétées par une campagne de sensibilisation du public conçue en coopération avec toutes les parties prenantes concernées.

Les députés ont rappelé à la Commission son appel lancé en faveur de la désignation dun représentant de lUnion pour les droits des enfants, qui devrait servir de point de référence pour toutes les questions et tous les domaines daction de lUnion liés aux enfants.

Accès aux données par les services répressifs

La résolution a souligné que le chiffrement de bout en bout contribuait à la vie privée des citoyens et à la sécurité des systèmes informatiques et quil était indispensable pour les journalistes dinvestigation et les lanceurs dalerte.

Les députés ont dès lors invité les États membres et lAgence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) à fournir une formation de qualité supérieure dans les domaines utiles aux autorités répressives. La Commission devrait pour sa part évaluer si une solution réglementaire peut être trouvée pour permettre à des services répressifs légaux et ciblés daccéder aux données nécessaires dans le respect des droits fondamentaux.

Autres recommandations

Le Parlement a insisté, entre autres, sur :

- la lutte contre la désinformation comme pilier central de la stratégie pour lunion de la sécurité, notamment en lui allouant un financement adéquat;

- une coopération plus étroite entre les États membres et une coordination plus efficace au niveau de lUnion, entre tous les acteurs concernés, pour lutter contre les menaces hybrides;

- lélaboration dun plan pour la mise au point de la 5G européenne;

- ladoption de mesures pour améliorer la prévention et lidentification des réseaux de trafic criminel de migrants ainsi que les enquêtes et les poursuites concernant ces réseaux;

- la mise en place dactions de prévention du trafic darmes à feu sur le dark net;

- la protection de la santé et de la sécurité des citoyens contre les menaces liées à la drogue par ladoption dun nouveau programme antidrogue de lUE pour les cinq prochaines années;

- lamélioration de la coopération judiciaire entre les États membres et la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires et des jugements.

Le Parlement a demandé à la Commission dévaluer régulièrement les politiques et les accords de sécurité existant, et de les mettre en conformité avec la jurisprudence de la CJUE. Il a déclaré que les accords sur les dossiers passagers (accords PNR) avec les États-Unis et lAustralie devaient être modifiés durgence pour être mis en conformité avec la jurisprudence de la CJUE, estimant que le refus de la Commission dagir en conséquence constituerait une grave omission.